

# Politiques et règlements

## Administration de médicaments (directive 4:03)

Nous ne sommes pas autorisés à administrer de médicaments aux élèves. De ce fait, on ne peut donner des aspirines, tylenols ou autres médicaments sans que les parents nous fournissent le médicament avec des directives précises d'administration, de même qu'une autorisation écrite datée et signée. Une copie de la demande d'autorisation est disponible au secrétariat.

## Casiers

Les élèves de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année se voient distribuer un casier au début de l'année scolaire. L'élève gardera son casier propre et bien entretenu.

Afin de garder leurs effets personnels en sécurité, un cadenas leur sera remis. Si un élève ne remet pas son cadenas ou le détériore, il payera le coût de remplacement, soit 12.00\$. Au début de l'année scolaire, il remet un coût de location est de 5,00\$ dont 3,00\$ lui sera remis à la fin de l'année. **La direction se réserve le droit d'ouvrir les casiers en tout temps pour assurer la sécurité des élèves à l'école.**

## Contrôle et paiement des dîners chauds

1. Tout élève qui vient à l'école **par autobus** doit dîner à l'école. Il a le choix de prendre les repas chauds ou d'apporter un repas de chez lui. Deux micro-ondes sont à la disposition des élèves qui apportent leur dîner.
2. Les élèves paient leur repas à leur titulaire de classe; celui-ci remet à la chef-cuisinière la somme recueillie, le nom de chaque dîneur et son choix, ceci; avant 9h15.
3. À moins d'arrangement préalable, la période d'extension du crédit ne sera que **d'un jour** et en aucun cas cette période de crédit ne dépassera **une semaine**. Il est entendu que les parents des élèves concernés seront avisés à l'avance afin d'éviter de fâcheuses situations.

## Cours d'éducation physique

Pour la bonne marche et la sécurité des élèves, afin qu'ils puissent travailler et jouer dans une ambiance saine et stimulante. Tout comme en salle de classe, un code de vie général sera développé et affiché au début de l'année. Les élèves sont tenus de suivre ce code de vie pour le bon fonctionnement du cours.

## Cours de musique

Le Centre d'apprentissage du Haut-Madawaska offre aux élèves l'opportunité d'utiliser des instruments d'harmonie de qualité et dispendieux. L'élève a le choix de l'instrument qu'il désire jouer. À partir du moment où nous lui remettons l'instrument, il en est entièrement responsable. Si, par négligence, l'instrument est perdu ou brisé, l'élève ou le parent devra rembourser le coût de réparation ou de remplacement.

## *Directive pour le transport à la fin de la journée scolaire* *Politique 5.02 du district scolaire 3*

Pour des raisons de sécurité, le district scolaire 3 a établi une directive pour les changements d'autobus. Un dépliant est disponible et a été envoyé à chaque famille. Ainsi, un élève ne peut pas avoir plus de deux adresses permanentes (une primaire et une autre alternative) pour le retour après la classe. Ces

adresses doivent être sur un trajet déjà existant et qu'il y ait suffisamment d'espace sur l'autobus.

**Les parents doivent aviser l'école 24 heures à l'avance pour faire un changement à l'une ou l'autre de ces adresses. Aucun appel téléphonique ou demande verbale ne sera accepté. Le transport occasionnel pour aller chez des amis ou autre n'est pas permis. Une copie plus détaillée de cette politique est disponible au secrétariat de l'école.**

La coopération des parents et des élèves est essentielle afin d'assurer la mise en œuvre de cette nouvelle politique au district scolaire 3.

## **Effets personnels**

En aucun cas l'école n'est responsable des effets personnels des élèves, du personnel ou de tout autre personne œuvrant à l'école. Chacun doit remettre ses effets personnels en lieu sûr. On demande aux élèves de placer leurs effets personnels dans leur casier et de le cadenasser. Au personnel, nous suggérons de garder leur local fermé à clef et de placer leurs effets de valeur sous clef dans leur tiroir de bureau par exemple.

## **Élève malade – autorisation de rester à l'intérieur**

Lorsqu'un enfant est malade et qu'il ne peut pas aller dehors, l'école demande un billet du médecin comme preuve. S'il est trop malade, il est recommandé qu'il demeure à la maison. C'est une question d'hygiène pour l'ensemble des élèves.

## **Entrée de visiteurs pendant la journée scolaire**

Lorsqu'un élève reçoit un visiteur, ce dernier doit entrer par l'entrée principale, se présenter au secrétariat afin que la secrétaire avise l'élève. Par la suite, la secrétaire dirigera le parent ou le visiteur à l'endroit approprié. Le **terme visiteur** désigne toute personne qui ne fait pas partie du personnel régulier de l'école.

## ***Instruments avec rayon laser***

Les sources de lumière au laser sont interdites dans l'école.

## **Sortie à l'heure du dîner**

À la suite de consultation avec les autorités du District Scolaire 3, le Centre d'apprentissage du Haut-Madawaska énonce la politique suivante sur les sorties à l'heure du midi. Tout élève qui utilise régulièrement le transport scolaire pour se rendre à l'école doit demeurer à l'école le midi à moins qu'un parent vienne le chercher. Le parent doit aviser la secrétaire ou la direction et signer le registre de sortie.

## **Sortie pendant la journée scolaire**

Lorsqu'un parent vient chercher un élève pendant la journée scolaire, il se présente au secrétariat et demande à la secrétaire de rejoindre cet élève. La secrétaire avisera les enseignants concernés de l'absence de l'élève pour le reste de la journée.

## ***Tenue vestimentaire***

**Habillement toléré:** bermudas, pantalons mi-cuisses, jupes de longueur acceptable.

**Habillement non-toléré:** culottes trop courtes, pantalons moulants, jupes très courtes, chandails troués, chandails de taille courte, chandails avec bretelles seulement, décolletés et aux messages violents ou discriminatoires.



L'hiver, les élèves devraient porter des vêtements chauds, tuques et mitaines. Attendu que la cour de récréation n'est pas toujours déblayée, il est préférable que les élèves portent des bottes. Lors du dégel, il y a des flaques d'eau sur la cour de récréation; donc, l'école conseille aux parents de donner une paire de bas de rechange à leurs enfants. **Les élèves doivent avoir deux paires de chaussures dont une est utilisée uniquement à l'intérieur.** Les élèves doivent changer leurs chaussures après avoir entrée à l'intérieur de l'école.

## **Utilisation des bicyclettes, rouli-roulant, trottinettes, patins à roues alignées à l'école ou autres objets semblables...**

Les élèves qui viennent à l'école à bicyclette doivent les remiser dans les supports dès leur arrivée. Aucune circulation ne se fait dans la cour. Nous conseillons à chacun d'utiliser un cadenas afin d'immobiliser sa bicyclette puisque l'école n'est pas responsable des bris ou vols de bicyclettes. En ce qui concerne les autres moyens de transport ci-haut mentionnés, les remiser dans votre casier.

## **Utilisation de la cour de l'école**

Pour la protection des élèves qui fréquentent le C@HM, ainsi que pour prévenir tout acte de vandalisme à l'édifice et à toutes ses propriétés en périphérie, la politique suivante est en vigueur. Les élèves, les enseignants et les parents mettent en pratique le code de vie pour la cour de récréation.

- ◆ Pendant la journée scolaire, les cours de l'école sont utilisées seulement par les élèves et les adultes autorisés à s'y trouver.
- ◆ Durant les récréations, les élèves doivent demeurer à l'intérieur des limites de la cour. L'utilisation de l'équipement (les jeux) de la cour de façon sécuritaire est de mise.
- ◆ De 3h00 à 4h00, seuls les élèves participant à des activités sportives, avec leur responsable, sont autorisés sur les cours de l'école.
- ◆ Après 4h00, sauf lors d'activités structurées et supervisées, aucune personne n'est autorisée à être sur les cours de l'école. De plus, tout regroupement de personnes ou tout « flânage » dans le stationnement de l'école est interdit en tout temps.

## **Utilisation de l'internet à l'école**

L'internet est un moyen de communication et de recherche offert gratuitement aux élèves de l'école. Avec son utilisation, vient aussi des responsabilités importantes. Les élèves qui utiliseront l'internet pour la recherche de sites inappropriés ou pour communiquer d'une manière inadéquate, se verront perdre leur droit d'utilisation pendant une certaine période de temps. Dans les cas graves, l'élève pourrait perdre ce droit de façon permanente. Les élèves ne peuvent utiliser un ordinateur sans la surveillance directe d'un(e) enseignant(e). Les parents qui désirent que la photographie de leurs enfants ne soit pas publiée sur la page web de l'école (élèves du mois, récompenses, prix, ect...) peuvent aviser la direction par écrit.

## **Utilisation de matériel scolaire**

Les élèves et le personnel de l'école sont responsables de tout matériel scolaire qui leur est assigné. Ce qui veut dire que l'élève ou l'adulte prend bien soin de son matériel, l'utilise convenablement et le répare s'il le brise. Si le matériel est irréparable, il paiera le coût de remplacement.

Note: "Matériel scolaire ou autre", dans cette politique, désigne tout ce qui vous est prêté ou loué et qui appartient au CAHM